

Arrêté fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements BOE, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE

Article unique : Sont nommés membres de la commission de recrutement d'Assistant Ingénieur dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de communication, au titre de l'année 2025, dans l'académie de BESANCON :

Jennifer BONTENT, Adjoint Technique Recherche et Formation, Université Marie et Louis Pasteur

Hélène GAUTIER, Attaché d'administration de l'Etat, Université Marie et Louis Pasteur

Nadège CHEVRE, Ingénieur d'études Hors Classe, Université Marie et Louis Pasteur

Fait à Besançon, le 28 avril 2025

Pour le Président et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS